

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022**

**DELIBERATION 2022/076**

**Objet : Vente d'un terrain à la société SB Energy situé sur la commune de Bailleul**

**Séance du mardi cinq juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.**

**Titulaires présents (57)** : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Arnaud DEVILLEZ – Gaëlle LEFEVRE – Christophe LEGROIS – Sophie SPATOLA – Evelyne LORIDAN – Nathalie BAUCHART – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Marc DEHEELE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Michel DUHOO – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Jean-Luc CAPPAERT – Samuel BEVER – Jean-Michel PLAETEOUET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDET – Serge OLMIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Franck MEURILLON – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Bertrand CREPIN – César STORET – Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Cindy SCHRAEN – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELLYNCK

**Suppléants présents (4)** : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Jean-Luc SCHRICKE par Delphine LEBLANC – Marie-Madeleine CAMPAGNE par Dominique VAESKEN – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

**Procurations (21)** : Brigitte GALLI à Evelyne LORIDAN – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Samuel BEVER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Jean-Pierre BAILLEUL – Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL – Didier TIBERGHEN à Pascal DECOOPMAN – Dominique WALBROU à César STORET – Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Dominique DERAY à Marc DEHEELE – Luc EVERAERE à Sandrine KEIGNAERT – Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Jean-Paul SALOME à CINDY SCHRAEN

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 82**

**Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

**Le Président**  
  
**Valentin BELLEVAL**  


**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022**

**DELIBERATION 2022/076**

**Objet : Vente d'un terrain à la société SB Energy situé sur la commune de Bailleul**

La SARL SB Energy, dont le siège est à BAILLEUL (59270), Parc d'activités de la Verte Rue – Allée des roseaux, souhaite acquérir un terrain situé à l'arrière de sa parcelle actuelle, hors périmètre de la ZAC de la Blanche Maison Sud, dite Parc d'activités de la Verte Rue.

L'entreprise est spécialisée dans l'installation et l'entretien de panneaux photovoltaïques et de bornes de charge pour véhicules électriques. Elle emploie actuellement 32 salariés. Elle est actuellement freinée dans son développement économique par une implantation dans des locaux trop exigus. L'extension de son bâtiment dans la continuité des locaux actuels pourrait entraîner la création de 5 à 10 emplois dans les 3 ans.

La SARL SB Energy envisage donc d'acheter une parcelle d'environ 6 650 m<sup>2</sup>, issue de la division de la parcelle cadastrée section ZW n°331, située sur la commune de Bailleul, et ce pour y construire un bâtiment d'environ 900 m<sup>2</sup> à usage de stockage et de bureaux. En complément, elle souhaite également construire un parc de cellules d'activités proposées à la location pour une surface d'environ 700 m<sup>2</sup>.

L'acquéreur s'engage :

- à signer une promesse d'achat au plus tard 6 mois après la prise de délibération par le Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure ;
- à déposer le permis de construire au plus tard 1 an après la signature de la promesse de vente.

Si l'un ou l'autre de ces engagements n'étaient pas respectés, la CCFI disposerait de la faculté de remettre en vente les terrains concernés.

Considérant la compétence développement économique de la CCFI ;

Considérant la demande du porteur de projet en date du 20 avril 2021 ;

Considérant que le projet de SB Energy présente des perspectives intéressantes en matière de développement économique et de création d'emplois ;

Vu l'avis des domaines en date du 23 juin 2022 ;

**Il vous est proposé :**

- d'accepter le principe de la vente d'environ 6 650 m<sup>2</sup> au profit de la société SB Energy dont le siège est situé à Parc d'activités de la Verte Rue à Bailleul. L'acquéreur aura la faculté de substituer toute personne physique ou morale de son choix lors de la signature du compromis puis de l'acte de vente ;
- de fixer le prix de vente à 16 euros HT/m<sup>2</sup> soit un montant estimatif de 106 400 euros HT;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente puis l'acte de vente et tout document relatif à la cession.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-200040947-20220705-DEL2022\_076-DE

Vote :

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 05 juillet 2022,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'DE FLANDRE INTERIEURE' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.

**Valentin BELLEVAL**